



PROVINCE DE QUÉBEC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE :

Le Conseil de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, lors de la séance ordinaire s'étant tenue le 13 août 2018, a adopté le règlement numéro 04-2018

« CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ELUS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH »

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 12 rue de l'Église, à Saint-Onésime-d'Ixworth et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Onésime-d'Ixworth, ce 14^{ème} jour d'août 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

Maryse Lizotte

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 14h00 et 16h00, le quatorzième jour du mois d'août 2018, à chacun des endroits suivants :

- Bureau municipal
- Épicerie NJL

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième jour du mois d'août 2018.



Maryse Lizotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière